

COMMUNE DE CHOOZ

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 Novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 21 Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHOOZ s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean Marie BARREDA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Mr BARREDA Jean Marie, Mme CHARDENAL Justine, Mr ZIDANE Fodil, Mr BERTONNIERE Benoît, Mr LECLERC Laurent, Mr SIMON Jérémy, Mme ENGLEBERT Sylvie, Mme LAMBERT Sandrine.

Absents excusés :

Mr BOITRELLE Geoffrey, Mr CLEMENT Olivier, Mme PREIN Nathalie, Mme DOLIGNON Muriel, Mme MOREAU Alexandra, Mr BRANDIBAS Thierry, Monsieur OUDIN Christian.

Avaient donné pouvoir :

Mr CLEMENT Olivier à Mr BARREDA Jean Marie
Mme DOLIGNON Muriel à Mr LECLERC Laurent

Secrétaire de séance :

Monsieur ZIDANE Fodil est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 09 Novembre 2022.

ORDRE DU JOUR

I – AFFAIRES FINANCIERES

I A – MAPA 03-2022 – Organisation séjours enfance jeunesse – Année 2023 – Attribution

II – ADMINISTRATION GENERALE

II A Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales – Signature

III QUESTIONS DIVERSES

III A Etat des dépenses engagées par Mr le Maire dans le cadre de la délégation de signature octroyée par le Conseil Municipal.

I – AFFAIRES FINANCIERES

I A MAPA 03-2022 – Organisation de séjours enfance -jeunesse année 2023 – Attribution du marché.

Monsieur le Maire expose que la collectivité a lancé une consultation afin d'organiser des séjours enfance jeunesse au titre de l'année 2023.

Il précise que la consultation est répartie en deux lots :

- 1) Séjour hiver
- 2) Séjour été

Il propose de retenir deux prestataires, en fonction des éléments détaillés ci-après :

1) Séjour hiver :

Organisme Planetevacances.net/SF Voyages, 24 rue Principale 67310 Traenheim, pour un montant de :

Base 21 à 29 participants : 1 513,96 € / participant
Base 30 à 39 participants : 1 403,96 € / participant
Base 40 à 44 participants : 1 240,25 € / participant
Base + de 45 participants : 1 217,25 € / participant

2) Séjour été :

Organisme UCPA TOOTAZIMUT, 21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil, pour un montant de :

Base 10 à 30 participants : 1 020 € / participant

Il invite l'Assemblée à se positionner en fonction de ces éléments.

Le Conseil Municipal, Oui cet exposé,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 01 avril 2019,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Considérant la proposition d'attribution décrite ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir les séjours suivants :

1) Séjour hiver :

Organisme Planetevacances.net/SF Voyages, 24 rue Principale 67310 Traenheim, pour un montant de :

Base 21 à 30 participants : 1 513,96 € / participant

Base 30 à 39 participants : 1 403,96 € / participant

Base 40 à 44 participants : 1 240,25 € / participant

Base + de 45 participants : 1 217,25 € / participant

2) Séjour été :

Organisme UCPA TOOTAZIMUT, 21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil, pour un montant de :

Base 10 à 30 participants : 1 020 € / participant

DIT que la dépense sera inscrite au BP 2023,

DONNE toute délégation utile au Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce marché à procédure adaptée.

II – ADMINISTRATION GENERALE

II A Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales – Signature

Ce point est retiré de l'ordre du jour, en effet les membres de l'Assemblée ont beaucoup d'interrogations concernant cette convention. Mr BARREDA Jean Marie propose de demander à la référente de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes ainsi qu'à la référente de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse de revenir afin de répondre à leurs questions. Cette proposition reçoit un avis favorable à l'unanimité.

III QUESTIONS DIVERSES

III A Etat des dépenses engagées par Mr le Maire dans le cadre de la délégation de signature octroyée par le Conseil Municipal.

Ces dépenses n'appellent aucune remarque de la part des conseillers municipaux.

III B Révision du Plan Local d'Urbanisme

Mme LAMBERT Sandrine s'enquiert de l'avancement de la procédure.

Mr BARREDA Jean Marie répond que la Commune est en attente d'une proposition de rendez-vous du cabinet DUMAY.
Il demande à ce que ses services relance ledit cabinet.

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 18h40**